

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-162

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

AVENANT N°1 AU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Vu le marché de collecte des ordures ménagères référencé 2018COLLECTDECH, notifié à la société GURDEBEKE le 05 décembre 2019, pour un début d'exécution au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'article 1.3 du CCAP stipulant une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois un an ;

Vu la consultation référence 2024_COLLECT_DECHET mise en ligne le 20 septembre 2024 avec une date limite de remise des offres au 04 novembre 2024 ;

Vu le procès-verbal de l'ouverture des plis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2024 ;

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 novembre 2024 ;

Vu le cout constaté des offres et de la mauvaise définition du besoin amenant à lancer une nouvelle consultation ;

Vu la fin contractuelle du marché actuel au 31 décembre 2024 et la nécessité de mettre en œuvre la compétence de collecte des ordures ménagères,

Vu l'avenant de prolongation du marché actuel en annexe, permettant de couvrir le délai de la nouvelle consultation du marché de collecte des ordures ménagères,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le Président à signer l'avenant n°1 du marché de collecte des ordures ménagères référence 2018COLLECTDECH.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,